

Horaires durant les vacances de Pâques

Horaire des permanences dans nos secrétariats durant les vacances de Pâques

Durant les vacances de Pâques, du 2 au 13 avril, nos horaires seront modifiés. En outre, tous nos bureaux seront fermés le lundi 9 avril toute la journée. Veuillez donc vous assurer que votre secrétariat est ouvert avant de vous déplacer. Le 0800 10 9 8 7 restera à votre disposition, tous les jours de la semaine de 8h30 à 18h et le samedi de 9h à 13h, pour répondre à toutes vos questions, pour commander des documents, etc. Enfin, n'hésitez pas à surfer sur notre site www.mc.be.

ANTOING

Ouverture du secrétariat
Mardi de 9h à 12h30.
Ouverture du service social et pension
Mardi de 11h30 à 12h30.
Fermé le mardi 10 avril.

ATH

Ouverture du secrétariat
Lundi de 9h à 12h30.
Mardi de 9h à 12h30.
Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
Fermé le lundi 9 avril.
Ouverture du service social et pension
Jeudi de 9h à 12h30.

JEU
JUSQUE
18h

BLATON

Ouverture du secrétariat
Jeudi de 9h à 12h30.
Ouverture du service social et pension
Mercredi de 11h30 à 12h30.

BLEHARIES

Ouverture du secrétariat
Jeudi de 14h à 17h.

BOUSSU

Ouverture du secrétariat
Mardi de 9h à 12h30.
Jeudi de 14h à 17h.
Ouverture du service social et pension
Mardi de 10h30 à 12h30.

CELLES

Ouverture du secrétariat
Mercredi de 9h à 12h30.
Fermé le mercredi 4 avril.

COMINES

Ouverture du secrétariat
Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Mardi de 9h à 12h30.
Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
Vendredi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.
Ouverture du service social et pension
Lundi de 9h à 12h30.
Vendredi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.

JEU
JUSQUE
18h

DOTTIGNIES

Ouverture du secrétariat
Mercredi de 9h à 12h30.
Vendredi de 9h à 12h30.
Ouverture du service social et pension
Vendredi de 9h à 11h.
Fermé le vendredi 6 avril.

DOUR

Ouverture du secrétariat
Mardi de 9h à 12h30.
Mercredi de 14h à 17h.
Ouverture du service social et pension
Jeudi de 10h30 à 12h30.

ELLEZELLES

Ouverture du secrétariat
Mercredi de 9h à 12h30.
Jeudi de 14h à 17h.
Ouverture du service social et pension
Vendredi de 11h30 à 12h30.
Fermé le vendredi 6 avril.

ENGHEN

Ouverture du secrétariat
Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Mercredi de 9h à 12h30.
Jeudi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.
Ouverture du service social et pension
Le 3e mercredi de 9h à 12h30.
Jeudi de 9h à 12h30.
Fermé le mercredi 4 avril.

ESTAIMPUIS

Ouverture du secrétariat
Mardi de 9h à 12h30.
Jeudi de 14h à 17h.
Ouverture du service social et pension
Mardi de 9h à 12h30.

FRAMERIES

Ouverture du secrétariat
Mardi de 9h à 12h30.
Jeudi de 14h à 17h.
Vendredi de 9h à 12h30.
Ouverture du service social et pension
Jeudi de 14h à 16h.

FRASNES

Ouverture du secrétariat
Mercredi de 14h à 17h.
Vendredi de 9h à 12h30.
Ouverture du service social et pension
Vendredi de 9h à 10h.

HAVRE

Ouverture du secrétariat
Mardi de 9h à 12h30.
Jeudi de 14h à 17h.
Ouverture du service social et pension
Mardi de 11h30 à 12h30.
Fermé le mardi 3 avril.

HERSEAU

Ouverture du secrétariat
Lundi de 9h à 12h30.
Mercredi de 14h à 17h.
Fermé le lundi 9 avril.
Ouverture du service social et pension
Mercredi de 14h à 17h.

JEMAPPES

Ouverture du secrétariat
Jeudi de 9h à 12h30.

JURBISE

Ouverture du secrétariat
Lundi de 14h à 17h.
Mercredi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.
Ouverture du service social et pension
Jeudi de 11h30 à 12h30.

KAIN

Ouverture du secrétariat
Lundi de 14h à 17h.
Mercredi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.

LE BIZET

Ouverture du secrétariat
Mercredi de 9h à 12h30.
Ouverture du service social et pension
Lundi de 14h à 15h30.
Fermé le lundi 9 avril.

LESSINES

Ouverture du secrétariat
Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Mercredi de 9h à 12h30.
Vendredi 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.
Ouverture du service social et pension
Mardi de 9h à 12h30.
Le 4e mercredi de 9h à 12h30.
Fermé le mercredi 11 avril.

LEUZE

Ouverture du secrétariat
Lundi de 9h à 12h30.
Mercredi de 9h à 12h30.
Vendredi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.
Ouverture du service social et pension
Lundi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.

LUINGNE

Ouverture du secrétariat
Jeudi de 14h à 17h.

MONS -

CENTRE DE SERVICE
Ouverture du secrétariat
Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Mardi de 9h à 12h30.
Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
Vendredi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.
Ouverture du service social et pension
Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Mardi de 9h à 12h30.
Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
Vendredi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.

JEU
JUSQUE
18h

MOUSCRON - CENTRE DE SERVICE (RUE SAINT JOSEPH)

Ouverture du secrétariat
Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Mardi de 9h à 12h30.
Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
Vendredi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.
Ouverture du service social et pension
Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Mardi de 9h à 12h30.
Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

JEU
JUSQUE
18h



© MICHAEL ROBERT - GELFANTZ

Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
Vendredi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.

MOUSCRON - MONT-A-LEUX

Ouverture du secrétariat
Jeudi de 9h à 12h30.
Ouverture du service social et pension
Jeudi de 9h à 11h.
Fermé le jeudi 5 avril et le jeudi 12 avril.

PECQ

Ouverture du secrétariat
Lundi de 14h à 17h.
Jeudi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.

PERUWELZ

Ouverture du secrétariat
Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
Ouverture du service social et pension
Lundi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.

JEU
JUSQUE
18h

QUAREGNON

Ouverture du secrétariat
Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Mercredi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.
Ouverture du service social et pension
Lundi de 10h30 à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.

QUIEVRAIN

Ouverture du secrétariat
Lundi de 14h à 17h.
Mardi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.
Ouverture du service social et pension
Lundi de 14h à 15h.
Fermé le lundi 9 avril.

SAINT-GHISLAIN

Ouverture du secrétariat
Mercredi de 9h à 12h30.
Vendredi de 9h à 12h30.

SILLY

Ouverture du secrétariat
Jeudi de 14h à 17h.

TEMPLEUVE

Ouverture du secrétariat
Vendredi de 9h à 12h30.

TOURNAI - CENTRE DE SERVICE (RUE ST-BRICE, 44)

Ouverture du secrétariat
Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Mardi de 9h à 12h30.
Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Vendredi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.

Ouverture du service social et pension

Lundi de 14h à 17h.
Mercredi de 14h à 17h.
Fermé le lundi 9 avril.

TOURNAI - SOLIDARITE (RUE DE PARIS)

Ouverture du secrétariat
Lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.
Mardi de 9h à 12h30.
Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.

Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
Vendredi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.

Ouverture du service social et pension

Lundi de 9h à 12h30.
Mardi de 9h à 12h30.
Mercredi de 9h à 12h30.
Jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.
Vendredi de 9h à 12h30.
Fermé le lundi 9 avril.

WARNETON

Ouverture du secrétariat
Mercredi de 9h à 12h30.
Ouverture du service social et pension
Mercredi de 9h à 10h30.

WASMES (COLFONTAINE)

Ouverture du secrétariat
Vendredi de 9h à 12h30.
Ouverture du service social et pension
Mercredi de 14h à 16h.

WILLEMEAU

Ouverture du secrétariat
Mercredi de 14h à 17h.

QUALIAS: 5 MAGASINS A VOTRE SERVICE

Vous trouverez les magasins Qualias à:

- Ath, rue Haute 25 - Tél. 068 55 33 55
- Comines, rue de Wervicq 13 - Tél. 056 85 32 30
- Mons, rue des Canoniers 1 - Tél. 065 34 24 40
- Mouscron, rue du Bas-Voisinage 77 - Tél. 056 56 12 60
- Tournai, rue Saint-Brice 56 - Tél. 069 84 44 84

Nos magasins sont ouverts:

Le lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Le mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Le jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.
Le samedi de 9h à 12h30.

Tous nos magasins seront fermés le lundi 9 avril.

Le service social vous informe

Les séjours de convalescence

L'un de vos proches ou vous-même avez fait l'objet d'une hospitalisation ? Après une intervention chirurgicale ou une maladie aiguë grave, un séjour de convalescence s'avère parfois nécessaire. Depuis de nombreuses années, la Mutualité chrétienne offre à ses affiliés la possibilité de séjourner en maison de convalescence. Il existe également la formule des "courts séjours" en maison de repos.

Les maisons de convalescence pour malades en phase aiguë

Qu'entend-on par phase aiguë ? Un malade en phase aiguë est une personne qui a subi une hospitalisation récente avec intervention chirurgicale ou pour une affection grave (ex. infarctus - accident vasculaire...)

Dans ces deux cas, la demande du séjour de convalescence doit être adressée au service social de la Mutualité dans les 14 jours qui suivent la sortie de l'hôpital. Le service social est à vos côtés pour accomplir les démarches administratives obligatoires.

En tous les cas, un patient ne peut faire plus d'un seul séjour de convalescence par année civile, par pathologie. Si vous souffrez d'une maladie grave, soignée à domicile, présentant une phase aiguë attestée par un certificat médical rédigé par un médecin traitant, vous pouvez également accéder à un séjour de convalescence. Le patient peut être accompagné d'une personne valide ou malade chronique.

Durée du séjour

La durée du séjour est de 14 jours après accord du médecin-conseil de la Mutualité. Une prolongation de séjour peut être accordée sur base d'un rapport médical établi par le médecin attaché à l'établissement (jusqu'à maximum 60 jours au total).

Coût du séjour

Le coût varie suivant la situation du patient. La Mutualité chrétienne intervient en partie dans le montant restant à votre charge.

Pour connaître les tarifs en fonction de votre situation, n'hésitez pas à contacter le service social de la Mutualité.

Lieux des séjours

- > Le Domaine de Nivezé à Spa ;
- > Le Domaine de Ter Duinen à Nieuport ;
- > Le Domaine de Hooidonk à Zandhoven.

Les maisons pour malades atteints d'une affection chronique

Qu'entend-on par malades chroniques ? Un malade chronique est une personne qui répond à un des 4 critères suivants :

- > Les patients recevant des soins à domicile avec autorisation T2 jusqu'au forfait A compris.
- > Les patients entrant dans les conditions pour l'octroi de l'allocation forfaitaire pour frais de soins élevés (forfait B, Kiné E, allocations familiales majorées, allocations d'intégration III et IV, bénéficiant de la Tierce personne AMI, hospitalisa-



Le Domaine de Nivezé accueille les patients en convalescence.

tion de 120 jours sur 2 ans ou hospitalisés 6 fois).

- > Les personnes qui ne perçoivent pas d'intervention en soins à domicile mais qui répondent aux critères définis au premier point, dépendantes des soins de l'entourage ou d'un environnement sécurisé : en vue de reprendre des forces.
- > Les personnes qui, en raison de leur affection, ont un besoin temporaire d'un accueil particulier, de soins ou d'une surveillance dans une infrastructure spécialement équipée.

L'impossibilité temporaire pour l'entourage de veiller sur ces personnes constitue également un motif d'acceptation pour un séjour individuel en tant que convalescent chronique

Dans ces deux derniers cas, un avis écrit du service social est obligatoire. La durée est en principe de 10 jours, après décision favorable du médecin conseil.

Mais les patients malades chroniques bénéficient de maximum 20 jours de séjour de convalescence pour maladie chronique tous les 2 ans (par période de deux fois 10 jours ou une fois 20 jours).

Pour en bénéficier, il faut donc :

- > ne pas avoir bénéficié de 20 jours depuis le 1^{er} janvier de l'année civile qui précède.
- > ne pas avoir bénéficié d'un séjour de convalescence pour maladie en phase aiguë pour la même affection dans la même année.

La durée est de 10 jours, après décision favorable du médecin-conseil. Une prolongation de maximum 10 jours peut être accordée sur base d'un rapport médical établi par le médecin attaché à l'établissement.

Lieux des séjours

- > Le Domaine de Nivezé à Spa ;
- > Le Domaine de Hooidonk à Zandhoven.

Les courts séjours

Dans certaines maisons de repos, des places sont disponibles pour accueillir des personnes après une hospitalisation et pour qui le retour à domicile n'est pas toujours possible. La durée du séjour varie d'un établissement à l'autre ainsi que le prix.

Envie d'en savoir plus ?

Vous voulez vérifier si vous pouvez accéder à un séjour de convalescence ? N'hésitez jamais à contacter le service social de la Mutualité chrétienne :

- > **Mons** - 3 rue des Canoniers - 065 40 26 75 - le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, le mardi de 9h à 12h30, le mercredi 9h à 12h30 et de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le vendredi de 9h à 12h30.
- > **Mouscron** - 8 rue Saint-Joseph - 056 39 15 45 - le lundi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, le mardi de 9h à 12h30, le mercredi 9h à 12h30 et de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, le vendredi de 9h à 12h30.

- > **Tournai** - 4 rue de Paris - 069 84 65 38 - du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et le jeudi de 14h à 18h.
- > **Tournai** - 44 rue Saint-Brice - 069 25 62 51 - le lundi et le mercredi de 14h à 17h.

Appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou surfez sur www.mc.be pour connaître les horaires de la permanence proche de chez vous.

INFOS MUTUALITÉ

Calendrier de paiement des indemnités d'avril à juin

///

A titre informatif, vous trouverez ci-dessous les dates auxquelles seront payées les indemnités d'invalidité et les indemnités d'incapacité primaire pour le prochain trimestre. Cependant, soyez attentifs que selon les organismes financiers, ces paiements arriveront un peu plus tard sur votre compte bancaire.

>> Date de réception du paiement :

Sur un compte bancaire Dexia ou CBC : date du paiement + 1 jour
Sur autre compte bancaire : date du paiement + 3 jours
Par assignation postale : date du paiement + 4 jours
Les congés bancaires peuvent amener un délai supplémentaire.

Les indemnités d'invalidité en régime général et en régime indépendants.

Avril	25 avril
Mai	25 mai
Juin	26 juin

Les indemnités d'incapacité primaire

Période	Dates de paiement
La 1 ^{ère} quinzaine d'avril	17 avril
La 2 ^e quinzaine d'avril	2 mai
La 1 ^{ère} quinzaine de mai	16 mai
La 2 ^e quinzaine de mai	1er juin
La 1 ^{ère} quinzaine de juin	18 juin
La 2 ^e quinzaine de juin	2 juillet

CONFÉRENCE-DÉBAT

Les donations

///

L'UCP, mouvement social des aînés, organisera une conférence-débat sur le thème des donations. Celle-ci sera animée par Me Guillaume Hambye.

Quand ? Le **lundi 26 mars**. Accueil à 9h.

Où ? Dans les locaux de la Mutualité chrétienne, 3 rue des Canoniers (4^{ème} étage) à 7000 Mons.

Renseignements complémentaires et inscriptions: 065 40 26 48 ou ucp.mons@mc.be



Respirez ! Aérosol C28 de Omron

> Dernière technologie : s'adapte à votre respiration.

> Diffusion plus efficace du médicament dans les poumons par un débit réglable.

> Appareil compact et léger, facile à transporter.

> Garanti 3 ans.

> Kit complet.

75€
TTC

Gratuit à l'achat d'un aérosol Omron C28, un masque bébé offert (valeur : 3,10 €).

Liste des magasins

Mons	065 34 24 40	Rue des Canoniers, 1
Ath	068 55 33 55	Rue Haute, 25
Mouscron	056 56 12 60	Rue du Bas-Voisinage, 77
Tournai	069 84 44 84	Rue Saint Brice, 44
Comines	056 85 32 30	Rue de Wervicq 13

Promotion valable du 01^{er} au 30 mars.

Mutualité chrétienne Hainaut Picardie

Rue Saint-Brice 44, 7500 Tournai
Éditeur responsable : Virginie De Clercq
Fax : 069 21 25 65
E-mail : haiipi@mc.be

Tél. 069 25 62 11